

Commentaires de Pierre Lamonde

Pierre Lamonde

Volume 50, numéro 4, octobre–décembre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/803068ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/803068ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Lamonde, P. (1974). Commentaires de Pierre Lamonde. *L'Actualité économique*, 50(4), 555–567. <https://doi.org/10.7202/803068ar>

PIERRE LAMONDE

Institut national de la recherche scientifique (urbanisation)

VERS UNE « POLITIQUE ECONOMIQUE QUEBÉCOISE » ?

« Oui, criait-il, je vous parle pour la première fois de la Justice d'entreprise (...) Souvenez-vous : le jour où le monde ne sera plus qu'une seule et immense entreprise, alors ce jour-là ne régnera plus sur cette terre qu'une seule et unique justice : la nôtre. Celle de nos sœurs multinationales unies à nous ! » (R.-V. Pilhes, *L'imprécauteur*, Editions du Seuil, 1974, p. 232.)

Par la qualité de son analyse, l'ampleur de sa perspective, la précision de ses recommandations et, enfin, par son dessein d'une certaine autodétermination québécoise en matière économique, le rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce constitue à la fois un document étonnant et important. Si cette « politique économique québécoise » était entérinée officiellement, on serait témoin d'un surprenant retour à la philosophie du « Maîtres chez nous » de la Révolution tranquille...

Si nous sommes d'accord sur l'orientation générale du rapport, nous n'en croyons pas moins qu'il présente des lacunes à relever et des caractéristiques à examiner. En particulier, nous allons accorder une grande attention à la place du tertiaire dans l'économie québécoise, que le document du M.I.C. n'examine pas suffisamment. Nos commentaires suivent le même plan que ce dernier.

1) *Bilan et perspectives de l'économie du Québec*

Le rapport présente une analyse des indicateurs sectoriels de l'économie. Le tableau qui s'en dégage, s'il ne surprend plus, provoque toujours l'inquiétude : croissance insuffisante du produit intérieur brut dans les secteurs primaire et secondaire, diminution de l'emploi dans celui-là et stagnation dans celui-ci, etc.

L'absence d'une problématique du tertiaire

Il est frappant de constater l'absence d'une analyse en profondeur du phénomène de la tertiarisation de l'économie québécoise. Dans son

bilan, le M.I.C. se contente, d'une part, de rappeler que « le développement à long terme de l'économie du Québec dépend pour une large part du dynamisme du secteur manufacturier »¹, étant donné ses effets d'induction sur toutes les activités, et, d'autre part, de souligner que « globalement, l'évolution du secteur tertiaire doit refléter à plus ou moins long terme le rythme d'expansion des secteurs primaire et secondaire », puisque son pouvoir entraînant propre est faible².

Cependant, on se rend de plus en plus compte que la montée du tertiaire dans les économies avancées soulève beaucoup de questions difficiles, surtout lorsqu'on se situe dans une optique prospective. Ici, nous ne pourrions que suggérer brièvement certains éléments d'une telle problématique et tenter d'appliquer ce cadre de réflexion au cas québécois.

Éléments d'une problématique

Malgré l'absence d'une définition satisfaisante du secteur tertiaire³, il demeure possible de proposer une classification générale des activités de celui-ci : 1) Il y a celles qui sont reliées, d'une façon nécessaire, au processus de la production industrielle : finance, assurances, mise en marché, recherche-développement, etc. Elles constituent le tertiaire de gestion. 2) Celles qui sont requises par ce que certains auteurs appellent la « reproduction sociale », c'est-à-dire les grands services publics : éducation, santé, etc. Il s'agit ici du tertiaire collectif. 3) Enfin, il existe des activités de services pour lesquelles il existe une consommation individualisée : le tertiaire privé.

Rappelons rapidement trois caractéristiques importantes du secteur tertiaire :

1) En général, les services, contrairement aux biens, ne peuvent être stockés, et, par conséquent, leur consommation doit être immédiate. On connaît l'implication de cette caractéristique, du point de vue de la localisation des établissements de services : celle-ci est en étroite corrélation avec la hiérarchie urbaine d'un territoire. En corollaire, au plan international, l'exportation des activités du tertiaire ne peut être que restreinte, d'une façon générale, par comparaison à celle des biens des secteurs primaire et secondaire⁴. C'est pourquoi les grandes

1. P. 13.

2. P. 16.

3. A ce sujet, voir, par exemple, M. Lengellé, *La révolution tertiaire*, Paris, Genin, chapitres I et II.

4. Une telle caractéristique jette un doute sur la validité de la thèse de la motricité du secteur tertiaire basée sur sa capacité d'exportation, lorsqu'on dépasse le contexte régional. Mais si on se limite à celui-ci, on se situe à l'intérieur de la théorie de Christaller sur les « places centrales », qui est connue depuis longtemps. Une version de cette thèse est fournie par M. Polèse, « Le secteur tertiaire et le développement régional : vers un modèle opérationnel des activités motrices », *L'Actualité Economique* (ce numéro). Dans

sociétés de services multinationales, plutôt que de tenter d'exporter directement leurs activités, implantent des succursales dans d'autres pays.

2) La productivité du secteur tertiaire augmente moins rapidement que celle qui prévaut dans l'ensemble de l'économie. Ainsi, V.R. Fuchs, qui a effectué une analyse statistique du secteur tertiaire américain, rapporte que la productivité de celui-ci, au cours de la période 1929-1965, a augmenté plus lentement que celle des activités industrielles. Selon Fuchs, cette différence est surtout attribuable au fait que, chez ces dernières, on constate une élévation plus rapide de la qualité de la main-d'œuvre, de même qu'un rythme d'innovation supérieur⁵. Cette tendance générale n'exclut pas, bien sûr, des exceptions, tout particulièrement dans le cas de certaines activités du tertiaire de gestion, dont la productivité croît rapidement.

3) La tertiarisation des économies industrialisées est probablement une des causes permanentes des pressions inflationnistes chroniques dont elles souffrent depuis plusieurs années. Cette hypothèse est exposée d'une façon convaincante par le groupe S.E.S.A.M.E., qui se base sur un examen du tertiaire dans cinq pays industrialisés⁶. Selon ce groupe, cet effet inflationniste proviendrait de trois facteurs : 1) L'infériorité de la croissance de la productivité du tertiaire, notée plus haut. 2) Une progression des salaires du tertiaire plus forte que celle de sa productivité. 3) Une hausse des prix des services plus rapide que celle de l'indice général des prix, couplée à une demande dont l'élasticité par rapport au prix est très faible. Cette tendance à une surchauffe endémique nécessite, en particulier, un prélèvement continu des ressources du secteur secondaire, plus productif, qu'on doit utiliser pour financer l'accroissement des salaires du tertiaire⁷.

cet article, M. Polèse tente d'échapper à ce dilemme en s'en tenant, malgré plusieurs ambiguïtés, au cadre régional, tout en essayant d'élargir la théorie de Christaller pour inclure la notion de la contribution d'une activité tertiaire à la capacité exportatrice d'autres activités (surtout primaires et secondaires). Outre l'énorme difficulté de rendre opérationnel un tel modèle, on peut s'interroger sur sa pertinence : en effet, étant donné l'interdépendance des activités économiques, on peut postuler que chacune d'entre elles exerce une influence indirecte sur la capacité d'exportations des autres...

5. V.R. Fuchs, *The Service Economy*, National Bureau of Economic Research, New York, 1968, chapitre 3, pp. 75-76.

6. S.E.S.A.M.E., « La tertiarisation de la société » in *Questions à la société tertiaire*, Travaux et recherches de prospective, 45, La documentation française, Paris, 1973, pp. 43-48 ; ces pays sont les suivants : Etats-Unis, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni. La période couverte va de 1960 à 1969.

7. Certains auteurs attribuent la cause première des tendances inflationnistes des économies avancées au secteur industriel. C'est la thèse soutenue, entre autres, par Galbraith. Selon celui-ci, les grandes firmes industrielles, puisqu'elles exercent un contrôle sur les coûts de la plupart de leurs inputs et les prix de leurs produits, peuvent transférer au reste de l'économie le fardeau d'une hausse continue et cumulative des salaires, qu'elles ont intérêt à accorder afin d'éviter l'arrêt de leur production (J.K. Galbraith, *Economics and the Public Purpose*, Houghton Mifflin, Boston, 1973, chapitre XIX). Plutôt que de considérer ces deux hypothèses comme mutuellement exclusives, il vaut sans doute mieux

Ces considérations nous amènent à nous interroger sur l'avenir du tertiaire dans les économies avancées. De nouveau, l'étude du groupe S.E.S.A.M.E. est éclairante. Si la tertiarisation de *l'emploi* se poursuit dans les pays examinés par cet organisme au cours de la période 1960-1969, il n'en est pas de même de la part relative du tertiaire dans leur *produit intérieur brut* (P.I.B.), à prix constants : la proportion du tertiaire dans le P.I.B. de ces pays plafonne dans le cas des Etats-Unis, et décroît dans le cas des autres, depuis 1960⁸.

On peut donc constater que les commentaires souvent exubérants sur la portée du phénomène de la tertiarisation, envisagée sous le seul angle de l'emploi, doivent être tempérés à la lumière de la contribution des grands secteurs économiques au P.I.B. réel des pays industrialisés au cours des quinze dernières années. Ce qu'il faut surtout souligner maintenant, c'est que dans les pays industrialisés il existe sans doute un seuil au-delà duquel la base industrielle ne peut plus soutenir l'expansion du tertiaire : dans un tel cas, la continuation de

TABLEAU 1

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR GRAND SECTEUR, QUÉBEC,
1966-1973 (MOYENNE ANNUELLE)

(en pourcentages)

Secteur d'activité	Année								
	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	
Primaire	8.3	8.4	8.5	7.7	7.2	6.5	6.1	5.7	
Secondaire, y compris la construction	34.9	33.0	32.0	32.6	32.1	31.7	31.4	31.4	
Tertiaire, y compris le transport	56.8	58.6	59.5	59.7	60.7	61.8	62.5	62.9	
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	

SOURCES : Pour 1966-1972 : *L'aménagement du territoire et le développement économique*, O.P.D.Q., Québec, 1973, tableau 5-B, p. 50. Pour 1973 : *Revue statistique du Québec*, XIII, 2, septembre 1974, tableau X.

les concevoir comme complémentaires : deux facteurs systémiques, l'un provenant de l'ensemble des grandes firmes industrielles, l'autre, de certaines caractéristiques inhérentes au phénomène de la tertiarisation, conjugueraient ainsi leurs effets pour provoquer une tendance inflationniste durable dans le système économique.

8. Si on enlève les activités de transport du tertiaire américain, la part relative de celui-ci dans le P.I.B. décroît aussi.

cette expansion aurait comme conséquence, à plus ou moins long terme, la chute des exportations et le freinage de la croissance économique⁹.

Enfin, ces diverses constatations ont des implications cruciales pour l'avenir du tertiaire dans les économies avancées. Si vraiment un tel seuil existe, les pays industrialisés feront face de plus en plus à la nécessité d'empêcher la tertiarisation d'atteindre un niveau excessif. En d'autres mots, ils devront choisir la (les) composante(s) du tertiaire qu'ils voudront voir continuer à progresser et celle(s) qui devront décroître en part relative. De telles options auront un impact profond et durable sur la qualité de la vie sociétale.

Le tertiaire québécois

Comme l'indique le tableau 1, la progression du tertiaire, exprimée en termes d'emploi, se poursuit au Québec d'une façon non équivoque : formant 56.8 p.c. de l'emploi total en 1966, le secteur tertiaire atteint une porportion de 62.9 p.c. en 1973. De ce point de vue,

TABLEAU 2

RÉPARTITION DE L'EMPLOI ET DU P.I.B. RÉEL (EN DOLLARS DE 1961)
PAR GRAND SECTEUR, QUÉBEC, 1960 ET 1968
(en pourcentages)

Secteur	Année	1960		1968	
		P.I.B.	Emploi	P.I.B.	Emploi
Primaire		6.7	12.1	5.6	8.5
Secondaire, y compris la construction ¹		38.1	36.1	36.4	32.0
Tertiaire, y compris les services de transport ¹		55.2	51.8	58.0	59.5
TOTAL		100.0	100.0	100.0	100.0

SOURCES : Pour la colonne de l'emploi en 1968, la source est le tableau 1. Pour le reste, c'est : *La production intérieure brute du Québec par secteur. Evolution et perspective*, M.I.C., Québec, 1972, tableaux 1 à 8.

1. Dans le document du M.I.C., le tertiaire inclut la construction. Pour faciliter la comparaison de nos données avec celles d'autres pays, nous l'avons transférée dans le secondaire.

9. Ce seuil peut être variable d'un pays à l'autre ; selon l'étude du S.E.S.A.M.E., il pourrait être le suivant pour les pays étudiés : Etats-Unis (60 p.c.), France (44 p.c.), Allemagne (42 p.c.), Italie (48 p.c.), Royaume-Uni (51 p.c.). A l'exception des Etats-Unis, ce pourcentage maximum a été atteint au début de la période 1960-1969 ; notons que le P.I.B. de ces pays a été exprimé en dollars de 1963.

l'économie québécoise évolue dans le même sens que celle des autres pays industrialisés. Mais examinons aussi la contribution relative des trois secteurs au P.I.B. québécois. Nous nous appuyerons sur une étude du M.I.C. portant sur la période 1960-1968 ; le P.I.B. y est mesuré en dollars de 1961 (voir le tableau 2)¹⁰. Pour fin de comparaison, nous avons inclus dans le tableau 2 la répartition de l'emploi en 1960 et 1968.

Du tableau 2, il faut faire ressortir les points suivants : 1) la tertiarisation de l'économie québécoise est très nette au cours de la période 1960-1968, tant en termes du P.I.B. réel que de l'emploi. 2) Ce mouvement est cependant beaucoup plus lent dans le cas du P.I.B. ; cet écart s'explique par l'infériorité de la progression de la productivité dans le tertiaire par rapport à celle de l'ensemble de l'économie. 3) Surtout, l'évolution du secteur secondaire est fort préoccupante : sa part relative dans le P.I.B. réel tombe de 38.1 à 36.4 p.c. pendant cette période.

Ainsi, l'expansion du tertiaire dans le P.I.B. réel se fait au détriment non seulement du primaire mais aussi du secondaire. Cette évolution va dans le sens contraire de celle des pays étudiés par le S.E.S.A.M.E. : comme nous l'avons vu, la contribution du tertiaire au

TABLEAU 3

VARIATION DE LA PART RELATIVE DU SECONDAIRE DANS LE P.I.B. RÉEL
AU QUÉBEC ET DANS CERTAINS PAYS, 1960-1969

Pays	Variation en p.c.
Québec ¹	-1.7
Etats-Unis	+1.2
France	+4.8
Allemagne	+4.2
Italie	+4.3
Royaume-Uni	+2.1

SOURCE : S.E.S.A.M.E., *op. cit.*, tableau 9, p. 39 ; pour le Québec : tableau 2 ci-haut.

1. Pour le Québec, la période couverte est de 1960-1968 ; de plus, le P.I.B. québécois est en dollars de 1961, alors que celui des autres pays est en dollars de 1963.

10. Puisque la hausse des prix est habituellement plus élevée dans le tertiaire que dans l'ensemble de l'économie québécoise, l'utilisation des données du P.I.B. en dollars courants introduirait un biais à la hausse dans la détermination de la part relative de ce secteur. Par exemple, pour 1968, la part relative du tertiaire dans le P.I.B. courant est supérieure de près de 3 p.c. à celle qu'on obtient avec un P.I.B. exprimé en dollars de 1961.

P.I.B. réel de ces pays plafonne ou diminue, de 1960 à 1969, alors que la part relative du secondaire augmente (voir le tableau 3) ¹¹.

Ajoutons que la part relative du tertiaire québécois dans le P.I.B. réel était, en 1968, presque aussi élevée que celle du tertiaire américain (60 p.c. en 1969), et très supérieure à celle du tertiaire des autres pays étudiés par le S.E.S.A.M.E. ¹². Il semble donc que le phénomène de la montée du tertiaire dans l'économie québécoise a dépassé son seuil optimum. Loin de démontrer que celle-ci est entrée dans l'ère post-industrielle, le gonflement du tertiaire est, plus vraisemblablement, l'indice d'une anémie inquiétante du secteur secondaire. En fait, le Québec reste devant les tâches ingrates et difficiles de renforcer son industrialisation et, corollairement, d'en prendre en main le contrôle et l'orientation.

Est-il besoin de signaler que la poursuite des tendances actuelles aurait probablement des conséquences néfastes pour l'économie québécoise : freinage du progrès de la productivité dans l'ensemble de l'économie, diminution de la capacité concurrentielle de la base industrielle face à ses concurrents étrangers, aggravation de l'inflation systémique, nécessité de plus en plus grande de faire des ponctions de ressources auprès de la base industrielle pour financer l'hypertrophie de la masse salariale du tertiaire, difficultés croissantes d'équilibrer la balance courante des biens...

Il apparaît, par conséquent, qu'à brève échéance, le Québec devra arrêter ce mouvement de tertiarisation et rendre son secondaire beaucoup plus important ; il lui faudra faire des choix stratégiques quant aux composantes du tertiaire qui continueront à progresser et à celles qui diminueront. Par exemple, selon qu'on donnera la priorité au tertiaire de gestion ou au tertiaire collectif, l'économie québécoise se rapprochera du modèle allemand ou suédois.

Si on opte pour le tertiaire de gestion, il faudra alors, comme pour le secondaire, non seulement trouver les moyens de lui donner un dynamisme plus grand, mais aussi, corollairement, d'en prendre le contrôle, car actuellement les Québécois n'ont pas la maîtrise de ces activités. Considérons, par exemple, la situation des institutions financières, qui constituent un sous-ensemble majeur du tertiaire de gestion : selon une étude d'A. Raynauld, les établissements sous contrôle canadien-français n'y comptent que 25.8 p.c. des employés alors que ceux qui sont sous contrôle canadien-anglais et étranger (i.e. amé-

11. Le même diagnostic préoccupant doit être posé si on s'en tient, comme le fait le rapport du M.I.C., à l'évolution de la part relative du seul sous-secteur manufacturier dans le P.I.B. réel. (p. 14).

12. Voir la note 9.

ricain) comprennent, respectivement, 53.1 et 21.1 p.c. des employés¹³. Par contre, bien sûr, si le Québec optait pour le renforcement du tertiaire collectif, le problème du contrôle étranger ne se poserait pas de la même façon ; d'autre part, cette option impliquerait sans doute des frictions accrues avec l'État fédéral.

Conclusion

Ces commentaires n'avaient pour but que de suggérer le type de questions que pose la problématique du tertiaire au Québec. Ils visaient à souligner la nécessité, pour une politique économique complète, non seulement d'analyser l'évolution du tertiaire, mais d'identifier des objectifs de développement pour ce secteur, les grandes options à prendre, et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs.

Nous allons maintenant faire certaines remarques sur les deux autres parties du rapport du M.I.C., mais d'une façon très brève et impressionniste.

2) *Les causes fondamentales du problème structurel*

Dans cette section, nous devons nous limiter à deux points : 1) la conception de la croissance qu'adopte le M.I.C. ; 2) sa notion de l'innovation.

Quelle croissance ?

Le modèle de croissance que propose le M.I.C. est bien connu : il repose sur la conception quantitativiste et optimiste du progrès technologique et de la croissance. Plus l'un et l'autre augmentent, plus une économie est proche de son optimum. Dans ce modèle, on planifie la désuétude des biens et des services, on en abrège le plus possible la durabilité, et toute innovation rentable est bonne en soi, même quand elle ne fait que se traduire par un produit inutile. On y postule que les ressources naturelles sont abondantes et que, désormais, ce n'est plus leur proximité qui attire les firmes, mais le marché. On aura, bien sûr, reconnu la rationalité de la société de consommation.

Mais elle est de plus en plus critiquée ; le débat sur la qualité de la croissance, au-delà de la crise de l'énergie et du premier rapport du Club de Rome, remonte au début des années 1960. On y remet en question toutes les prémisses de la conception courante du progrès tech-

13. A. Raynauld, *La propriété des entreprises au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1974, pp. 58-60.

nologique et de la croissance¹⁴. Il est regrettable que le rapport du M.I.C. passe sous silence cette problématique.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de proposer la croissance zéro pour notre économie, mais de suggérer que le Québec a peut-être d'autres choix que celui de rester le pâle reflet du modèle de croissance américain. Après tout, pourquoi serions-nous condamnés nécessairement à produire sans cesse plus d'innovations devenant toujours plus vite désuètes ? A devoir constamment imaginer le dernier gadget chromé à installer sur une moto-neige ? A laisser exploiter nos ressources comme si elles étaient inépuisables ?

On peut faire l'hypothèse que les pays industrialisés seront amenés à mettre de plus en plus l'accent sur la durabilité et le recyclage des produits, la protection de l'environnement, la conservation des ressources naturelles et de l'énergie. Cette orientation nouvelle exigera des technologies différentes et une conception inédite de l'innovation. Il y a sans doute à cet égard des marchés potentiels extraordinaires qui s'offrent aux pays qui auront su prendre le virage à temps. Pourquoi le Québec ne se préparerait-il pas à répondre aux besoins de la « société de conservation » ? Il est peut-être plus facile à une économie encore relativement peu spécialisée et riche en ressources naturelles convoitées, comme celle du Québec, de se donner un tel champ d'excellence.

La recherche d'une vocation industrielle axée sur les besoins de la « société de conservation », plutôt que sur les gadgets d'une société de gaspillage, donnerait sans doute aussi aux Québécois une signification nouvelle à leur travail. Comme l'écrit Pierre Drouin, dans nos sociétés actuelles, la consommation et la production frénétiques sont peut-être les symptômes d'une insatisfaction profonde : « *L'avoir et le pouvoir* sont employés à chasser l'ennui qui suinte d'une société qui n'a pas su encore donner à l'homme toutes les chances de son accomplissement »¹⁵.

14. Les économistes E.J. Mishan et K.E. Boulding ont beaucoup contribué à poser le problème dans les années 1960. Mais il faut se rappeler que depuis la théorie de l'état stationnaire de J.S. Mill il a toujours existé un courant de pensée qui a contesté la conception quantitativiste et optimiste de la croissance. Si après les années 1875, la théorie de Mill a subi une éclipse, elle a quand même donné naissance à la théorie de l'optimum de population, qui a eu un grand retentissement pendant la période 1900-1940 (à ce sujet, voir L. Buquet, *L'optimum de population*, Pragma, I.S.E.A., P.U.F., Paris, 1956, et M. Lutfalla, *L'état stationnaire*, Gauthier-Villars, Paris, 1964). De 1945 à 1960, le courant de pensée contestataire a été entretenu par quelques écologistes, qui faisaient figure de francs-tireurs et de Cassandre ; mentionnons deux de ses représentants, dont les thèmes annoncent ceux du débat actuel : Vogt, W., *Road to Survival*, Sloane Associates, New York, 1948, et H. Brown, *The Challenge of Man's Future*, The Viking Press, New York, 1954.

15. P. Drouin, « Le bouc émissaire », *Le Monde*, 10-11 novembre 1974, p. 19.

Quel innovateur ?

La conception que se fait le M.I.C. de l'innovateur semble fortement influencée par le modèle classique de l'entrepreneur dans la petite ou moyenne entreprise fonctionnant dans un marché de concurrence. Tout d'abord, innover, selon le M.I.C., consiste avant tout à déceler les besoins et à tirer profit de cette perception : « Les pays qui ont obtenu le plus de succès sur le plan de l'innovation sont ceux où les agents économiques ont démontré beaucoup d'intérêt et d'esprit d'initiative dans la perception des besoins et l'anticipation des possibilités offertes par les inventions »¹⁶.

Une telle conception s'applique peu au monde des grandes firmes oligopolistiques, qui exercent un contrôle sur les prix de leurs produits et les coûts de leurs inputs et possèdent un grand pouvoir de persuasion sur les consommateurs. Ces firmes, en particulier, créent des besoins et orientent la demande en fonction d'une stratégie de croissance et d'innovation qu'elles ont choisi de réaliser. La relation besoin-innovation de la petite entreprise est ainsi inversée.

De plus, le M.I.C. voit l'innovation comme étant fonction de variables psycho-sociales : « L'innovation dépend donc avant tout d'une mentalité, d'habitudes, d'un environnement propice, en résumé du dynamisme interne d'une population »¹⁷. Cette remarque, bien sûr, est un corollaire du premier point que nous avons relevé. En effet, ce n'est que dans un système de marché concurrentiel que de telles variables jouent. Dans l'univers des grandes firmes, l'innovation est un processus extrêmement organisé, qui met en jeu de nombreuses équipes de chercheurs, d'administrateurs et de personnes-ressources de toutes sortes, et qui s'inscrit dans une stratégie bien déterminée : pour l'expliquer, la théorie des jeux, celle des organisations, l'analyse de systèmes et la recherche opérationnelle sont plus utiles que la psychologie sociale.

Pour conclure cette section, nous tenons à souligner que les critiques que nous venons de faire ne doivent pas faire oublier les points forts de la problématique qu'offre le rapport à l'égard des causes fondamentales du problème structurel de l'économie québécoise. En particulier, le diagnostic qu'il pose au sujet des investissements étrangers et son option en faveur d'un développement autochtone à l'aide de l'épargne québécoise nous semblent extrêmement valables.

3) Une politique économique québécoise

Le rapport du M.I.C. insiste beaucoup sur l'objectif fondamental d'une véritable politique économique québécoise : le développement économique par et pour les Québécois. On ne peut qu'être d'accord

16. P. 23.

17. P. 24.

avec un tel objectif. Pour y arriver, le rapport donne une grande priorité à une assistance financière et technique multiforme aux petites et moyennes entreprises (P.M.E.) dont une bonne part sont contrôlées par des Canadiens français.

Un accent excessif sur les P.M.E. ?

Si nous approuvons l'idée d'une aide accrue et polyvalente aux P.M.E., il nous semble que le rapport leur accorde une place excessive dans la formulation détaillée des mesures incitatives et de contrôle, qui doivent fournir les règles du jeu des entreprises installées au Québec.

En fait, il y manque une problématique de la grande firme québécoise. Bien sûr, il faut reconnaître que dans son bilan de l'activité des entreprises d'Etat et dans les perspectives qu'il dégage à leur sujet, le rapport du M.I.C. se prononce résolument en faveur d'une croissance plus rapide de leur part et pour une augmentation significative de leurs moyens et de leurs ressources. Mais ce bilan et ces perspectives restent imprégnés de la prudence et de la politique « des petits pas » qui caractérisaient la conception de ceux qui furent à l'origine de ces entreprises dans les années 1962-1968. Et, si on s'en tient au rapport, ce n'est pas demain que S.O.Q.U.E.M., S.O.Q.U.I.P. et leurs sœurs entreront dans le club sélect des grandes firmes¹⁸.

Cet aspect du rapport nous inquiète : y retrouve-t-on, dans une version moderne, l'expression du complexe traditionnel des Québécois face au monde des grandes entreprises ? S'agit-il du même réflexe de repli sur les petites firmes dont ont fait preuve, comme par un atavisme indéradicable, tant de nos leaders depuis si longtemps ? Déjà, il y a plus de cinquante ans, un universitaire aussi connu qu'Edouard Montpetit, dans un texte qui voulait suggérer des solutions au problème de la dépendance économique des Canadiens français, proposait, entre autres, de mettre l'accent sur la petite firme axée sur des produits de première nécessité, et de laisser aux capitaux étrangers la mise en valeur de nos ressources naturelles, trop dispendieuse pour les moyens des Canadiens français...¹⁹

L'intégration des investissements étrangers

Nous aurions souhaité pouvoir faire plusieurs commentaires au sujet des mesures portant sur le contrôle et l'intégration des investissements étrangers, que propose le rapport. Nous devons nous limiter à faire part rapidement de deux de nos impressions. Premièrement,

18. Il faut cependant admettre que les suggestions intéressantes que fait le rapport au sujet de l'Hydro-Québec, échappent à cette critique.

19. E. Montpetit, « L'indépendance économique des Canadiens français », *L'Action française*, janvier 1921, pp. 4-21 ; reproduit dans R.J. Bédard, *L'essor économique du Québec*, Beauchemin, Montréal, 1969, pp. 32-44.

le document, tout comme le rapport Tetley sur lequel il se base²⁰, nous semble sous-estimer considérablement les obstacles que rencontreraient, vu le partage actuel des pouvoirs entre Ottawa et Québec, ce contrôle et cette intégration ; par conséquent, les moyens qu'il suggère pour atteindre ces buts apparaissent bien faibles.

Deuxièmement, le rapport n'apparaît pas conscient des dangers éventuels d'une certaine forme d'intégration à caractère socio-ethnique, se limitant par exemple aux aspects suivants : engagement de cadres francophones, utilisation, à plusieurs niveaux, du français comme langue de travail, établissement de communications et de liens avec diverses institutions québécoises (universités, centres de recherche, banques, etc.). En effet, malgré les concessions qui seraient ainsi accordées à la collectivité québécoise, si l'entreprise étrangère reste téléguidée par la compagnie mère, si ses activités ne sont qu'une composante minime d'une stratégie multinationale planifiée ailleurs et en fonction d'objectifs qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des Québécois, le progrès apporté par une telle intégration reste, pour le moins, insatisfaisant. Après tout, les filiales d'I.T.T. en France sont « intégrées » de cette façon ; elles sont administrées par des cadres français, mais ceux-ci n'en reçoivent pas moins leurs directives du siège social américain²¹... Le rapport ne semble pas se préoccuper de ces risques.

Conclusion

La politique économique proposée par le M.I.C. n'est donc pas complète. Il faudrait y inclure une problématique du tertiaire et de la grande firme québécoise, y moderniser la conception de l'entrepreneur et de l'innovation, et y introduire une réflexion sur les opportunités qu'offrent à l'économie québécoise les besoins technologiques de la « société de conservation ». Il serait nécessaire, enfin, d'adopter une attitude plus critique face aux risques d'une intégration des entreprises étrangères, qui serait plus apparente que réelle.

Par ailleurs, le rapport a le mérite et le courage de prendre ses distances vis-à-vis la politique traditionnelle de laissez-faire, et de la quête fébrile des investissements étrangers pour développer l'économie québécoise. De plus, les mesures incitatives et de contrôle que le M.I.C. recommande d'appliquer aux P.M.E. seraient sans doute susceptibles de résoudre une bonne partie des problèmes techniques et financiers qui les empêchent de croître de façon satisfaisante. Finalement, si le rapport reste assez peu audacieux à l'égard des entreprises d'État, il

20. *Le cadre et les moyens d'une politique québécoise concernant les investissements étrangers*, rapport du Comité interministériel sur les investissements étrangers, Québec, été 1974.

21. L'étude d'A. Sampson est très révélatrice à cet égard : *I.T.T. — L'Etat souverain*, Editions Alain Moreau, Paris, 1973.

demeure que la revue qu'il en fait est très judicieuse et que les perspectives qu'il en dégage, toutes circonspectes qu'elles soient, tranchent avec la politique du compte-gouttes qu'on leur applique depuis trop longtemps.

Bref, ce rapport, malgré ses omissions, présente des éléments majeurs d'une véritable politique économique québécoise. Et si le titre de nos commentaires est interrogatif, le doute qu'il implique ne s'adresse pas au rapport lui-même mais à l'usage qu'en fera le gouvernement. Sera-t-il relégué aux oubliettes comme tant d'autres rapports ?

*

* *